

DEPRECARISATION CATEGORIE B

Plusieurs arrêtés ont été publiés le 24 décembre dernier ouvrant les concours de catégorie B dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire.

Ci-après un tableau récapitulatif.

Concours	Nombre de postes	Date de clôture des inscriptions	Date limite de remise du dossier RAEP	Date de l'épreuve orale
SACDD CN spécialité administration générale	53	03/02/2014	03/03/2014	A partir du 31/03/2014
TSDD toutes spécialités	19	03/02/2014	03/03/2014	A partir du 31/03/2014
TSPDD toutes spécialités	9	03/02/2014	03/03/2014	A partir du 31/03/2014

PNT B

Arrêté du 24 décembre 2013 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture d'un examen professionnalisé réservé aux agents non titulaires pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable et fixant le nombre de postes

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?
cidTexte=JORFTEXT000028425250&dateTexte=&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028425250&dateTexte=&categorieLien=id)

Arrêté du 24 décembre 2013 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture d'un examen professionnalisé réservé aux agents non titulaires pour l'accès au grade de technicien supérieur du développement durable et fixant le nombre de postes

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?
cidTexte=JORFTEXT000028425252&dateTexte=&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028425252&dateTexte=&categorieLien=id)

Arrêté du 24 décembre 2013 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture d'un examen professionnalisé réservé aux agents non titulaires pour l'accès au grade de secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, spécialité « administration générale », et fixant le nombre de postes

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028425254&dateTexte=&categorieLien=id)

[cidTexte=JORFTEXT000028425254&dateTexte=&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028425254&dateTexte=&categorieLien=id)

Pour vous aider dans vos démarches, inscription à l'examen et accès à la préparation aux examens et concours, n'hésitez pas à contacter vos représentants FORCE OUVRIERE locaux ou le Syndicat national FO – PETULTEM : 01 40 81 24 20
adresse e-mail : fo-snpetultem@i-carre.net



Bulletin d'adhésion

Pour défendre vos intérêts et le service public, rejoignez FORCE OUVRIERE.

Je souhaite adhérer au syndicat Force Ouvrière PETULTEM

NOM :

PRENOM :

GRADE :

IM :

SERVICE :

ADRESSE :

TELEPHONE :

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous :

SN FO-PETULTEM

MELT-MEDDE - Plot I - Arche de la Défense - Colline Sud – 30, Passage de l'arche

92055 - Paris La Défense Cedex 04

Désormais la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt en lieu et place de la réduction d'impôt sur les cotisations. En effet, tous les salariés, même non imposables, bénéficieront de ce crédit d'impôt pour les cotisations syndicales.